



CAHIER DES CHARGES D'UNE COMPETITION OFFICIELLE PARAPENTE F.F.V.L.

Définition d'une compétition officielle :

Compétition inscrite au calendrier des commissions compétitions parapente.

Pour toutes les exigences qui vont suivre l'organisateur trouvera des conseils, des références, des règles détaillées ou des exemples dans les règlements officiels, dans le manuel de l'organisateur ou lors des formations de directeurs d'épreuves organisées par la FFVL.

Exigences minimales obligatoires communes à toutes les compétitions A – B – B access – Championnats :

(Correspondant au prix d'inscription pilote, tarif P1 pour le parapente)

- Respecter le règlement officiel de l'année en cours (élaboré par la commission compétition compétente et validé par le comité directeur fédéral).
- Utiliser le système de gestion des inscriptions sur le site <http://parapente.ffvl.fr/>
- Vérifier que les pilotes mineurs ont une dérogation et sont bien encadrés.
- L'organisateur doit au minimum produire :
 - Un(des) site(s) adapté(s) aux conditions et à la nature de l'épreuve par sa taille, son accessibilité et son aménagement.
 - Un PC avec un téléphone et du courant électrique.
 - Un directeur d'épreuve compétent et formé
 - Une logistique informatique qui puisse traiter les résultats et les preuves GPS dans la journée.
 - Une chaîne de déclenchement et d'organisation des secours qui permette une intervention rapide et efficace sur tout le parcours.
 - L'information aéronautique spécifique au jour de l'épreuve : état d'activation des espaces aériens classés et réglementés, activité particulière renseignée par NOTAM (parachutages, voltige avion, autre compétition aérienne ...)
 - Affichage (au minimum au décollage) d'une carte au 1/100.000 du secteur de vol utilisé pour l'épreuve avec les délimitations horizontales de toute zone d'espace aérien interdite ou impliquant un changement de règle pour le pilote. Pour chacune de ces zones, expression en mètres de l'altitude maximum (et éventuellement minimum) à respecter par le pilote. Les balises sont représentées sur cette carte.
 - La possibilité de charger automatiquement les points GPS.
 - Une remise des prix avec un pot (sans alcool).

Services supplémentaires conseillés faisant parfois l'objet d'un surcoût de l'inscription :

- Des navettes ou des remontées mécaniques et la récupération (obligatoire en tarif P2 pour le parapente).

Les prestations suivantes peuvent être offertes ou bien proposées contre paiement :

4, rue de Suisse – 06000 NICE – Tél. 04.97.03.82.82 – Fax 04.97.03.82.83 – 3615 FFVL (2,21 F/m)

E-Mail : ffvl@ffvl.fr Site Internet : www.ffvl.fr



- Des casse-croûtes.
- Un dîner collectif, festif et convivial.

Surveillance médicale des compétitions.

Les moyens humains et matériels à mettre en œuvre doivent être adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de sites, etc).

Il appartient à l'organisateur de toute compétition de prévoir la surveillance médicale des compétitions et à minima :

- une ou plusieurs personnes munies de nécessaires médicaux de premiers secours à un emplacement spécifique près des zones de compétition et à l'abri du public, en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident,
- d'informer les pilotes de la présence ou non de médecins et/ou d'auxiliaires médicaux.
- Si la présence d'un médecin ou d'un personnel paramédical lors des compétitions est prévue, il convient d'établir un contrat de travail pour la surveillance de la compétition suivant les modèles types téléchargeables et adaptables (<http://federation.ffvl.fr/medical-et-anti-dopage>).

Sur l'épreuve en général, voir la fiche de préparation sécurité disponible en annexe du manuel de l'organisateur : http://parapente.ffvl.fr/liens_utiles_pour_un_organisateur



Les championnats de France seniors :

Ils font l'objet d'une aide contractuelle de la part de la FFVL.

Eléments du contrat :

En plus des exigences minimales communes aux autres types d'évènements, les organisateurs doivent :

- Présenter à la F.F.V.L. un budget prévisionnel et après l'évènement un budget réalisé.
- Vérifier que les sponsors qu'ils mobilisent ne sont pas contradictoires avec les intérêts de la FFVL.
- Afficher les couleurs de la FFVL de manière visible sur l'évènement (matériel mis à disposition par la FFVL, à demander au secrétariat), et sur toutes les communications autour de l'évènement.
- Organiser un plan de communication autour de l'évènement.
- Prendre en charge tous les frais des bénévoles et des cadres travaillant sur l'évènement (déplacement, hébergement, repas).
- Réaliser une épreuve sur une semaine et accueillir jusqu'à 140 pilotes (120 en moyenne) c'est-à-dire : tous les pilotes A qui s'inscrivent en temps voulu plus 25% de pilotes étrangers qui disputeront l'épreuve en open (si le championnat a été inscrit par la FFVL en tant qu'épreuve internationale de catégorie 2 auprès du CIVL).
- Organiser une remise des prix adaptée à l'ampleur de l'évènement et qui récompense les podiums suivants : 3 premiers pilotes open ; 3 premiers français (H ou F) ; 3 premières féminines – avec invitation des officiels : président de la FFVL / élus locaux.

En contrepartie, la F.F.V.L. apporte à l'organisateur :

- Une subvention nominale, définie chaque année au budget de la F.F.V.L., avec un acompte de 75% à réception du budget prévisionnel et le solde après l'évènement au vu du bilan.
- Pendant la phase de préparation : un cadre technique conseille l'organisateur sur l'ensemble des sujets suivants : règlement sportif - sélection des pilotes open (français et étrangers) – logistique – prévision et utilisation des moyens humains – sécurité – gestion informatique des résultats – médiatisation.
- Sur demande au DTN pendant la durée de l'évènement, la présence d'un cadre technique est possible pour assumer l'un des rôles suivants : *directeur d'épreuve* ou *délégué technique*.
- La présence d'un second cadre technique est possible mais diminue la subvention nominale de 1525€.

Signatures de l'organisateur :

Signature du président de la FFVL :



Les championnats de France jeunes :

Ils font l'objet d'une aide contractuelle de la part de la FFVL.

Eléments du contrat :

En plus des exigences minimales communes aux autres types d'évènements, les organisateurs doivent :

- Proposer des dates d'épreuves, de préférence au cours des quinze derniers jours d'août ou, dans tous les cas, pendant les vacances scolaires d'été.
- Présenter à la F.F.V.L. un budget prévisionnel et après l'évènement un budget ré-
alisé.
- Vérifier que les sponsors qu'ils mobilisent ne sont pas contradictoires avec les inté-
rêts de la FFVL.
- Organiser un plan de communication autour de l'évènement.
- Afficher les couleurs de la FFVL de manière visible sur l'évènement (matériel mis
à disposition par la FFVL, à demander au secrétariat), et sur toutes les communica-
tions autour de l'évènement.
- Prendre en charge tous les frais des bénévoles et des cadres travaillant sur
l'évènement (déplacement, hébergement, repas).
- Organiser au maximum 4 manches.
- Réaliser une remise des prix adaptée à l'ampleur de l'évènement et qui récompense
les podiums suivants : 3 premiers français (H ou F) ; 3 premières féminines – avec
invitation des officiels : président de la FFVL / élus locaux.

En contrepartie, la F.F.V.L. apporte à l'organisateur :

- Une subvention nominale, définie chaque année au budget de la F.F.V.L., avec un
acompte de 75% à réception du budget prévisionnel et le solde après l'évènement
au vu du bilan.
- Pendant la phase de préparation : un cadre technique conseille l'organisateur sur
l'ensemble des sujets suivants : règlement sportif - sélection des pilotes open
(français et étrangers) – logistique – prévision et utilisation des moyens humains –
sécurité – gestion informatique des résultats – médiatisation.

Signatures de l'organisateur :

Signature du président de la FFVL :



La Coupe de France U.N.S.S.-F.F.V.L. :

La fédération organise, en partenariat avec l'U.N.S.S., la Coupe de France U.N.S.S. – F.F.V.L. La participation financière de la fédération est définie chaque année au budget de la F.F.V.L.

En contrepartie, l'organisateur de l'épreuve s'engage à respecter le règlement édicté par la commission formation et validé par le comité directeur fédéral.

La Coupe BLERIOT :

La coupe Blériot est organisée annuellement, alternativement en Grande Bretagne et en France. Lorsqu'elle est organisée en France la F.F.V.L. à besoin d'un organisateur. La compétition accueille 24 pilotes (12 deltas et 12 parapentes).

Il est demandé à l'organisateur :

- Un site delta et parapente (décollage/atterrissage).
- Un PC avec un ordinateur.
- Une personne responsable du pointage GPS et du calcul des points.
- Une cérémonie de remise des prix et un dîner collectif festif et convivial.
- De proposer un hébergement collectif et d'assurer l'accueil des pilotes.

La F.F.V.L. prend en charge :

- Les navettes.
- La direction des épreuves
- La liste des balises.
- Le financement des hébergements des pilotes (Anglais et Français avec l'encadrement).

La Blériot est une épreuve qui rassemble un nombre restreint de pilote et dont la direction des épreuves est partagée entre les deux chefs d'équipe. Le dispositif de déclenchement des secours sera donc assumé en interne et repose principalement sur les capacités d'intervention du SMUR, PGHM.

Pour toute question technique relative à l'application de ce cahier des charges d'organisation d'une compétition officielle de la Fédération française de vol libre, s'adresser à :

Fred ESCRIBA – f.escriba@ffvl.fr
Cadre référent de la commission compétition parapente